

Province de Québec

Municipalité de
SAINT-LUDGER-DE-MILOT

**AVIS PUBLIC DU RÈGLEMENT # 04-2026
RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement #04-2026 intitulé :

« Règlement relatif à la publication des avis publics »

Ce règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la municipalité, notamment par leur diffusion sur le site internet municipal et par affichage au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot situé au 739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot aux jour et heures d'ouverture du bureau où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 2^{ème} jour de juin deux mille et vingt-six



Signée: *Rita Cuiellet*
Directrice générale greffière-trésorière